

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 13 septembre 2024

Date de convocation :

09 septembre 2024

Date d'affichage :

09 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Absents : 2

Exclus : 0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – BRZEZINSKI Régine – CHOQUET Justine – COTREZ Sabrina et SUM Michèle.
Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas (a rejoint l'assemblée au point N° 3) – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame HERBIN Melody a donné pouvoir à Monsieur DAMS Gonzague.

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à Monsieur DUMONT Jean-Philippe.

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le treize septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame SUM Michèle est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024/04/05

7.5 Subventions

OBJET : Requalification du centre bourg RD 205 - Demande de subventions au Département

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2024/02/04 en date du 8 mars 2024 décidant de lancer l'opération de Requalification du centre bourg RD 205,

Il s'agit de réaménager la place de la mairie afin de créer des connexions depuis les limites de la commune vers le centre administratif en gérant les déplacements doux et les stationnements ainsi que les abords des équipements publics (mairie, médiathèque, groupe scolaire, salle de sports ...)

Les travaux consisteront à réaménager des places de stationnements avec un équipement de borne de recharge électrique, à aménager un quai de bus sécurisé à l'écart de la place, à sécuriser l'accès des enfants au groupe scolaire en installant des plateaux ralentisseurs pour passage-piétons, à déconnecter et infiltrer les eaux pluviales avec création de cuve enterrée et de noue qualitative.

Ces agencements permettront de donner un aperçu d'espace piétonnier arboré et de circulation tout en créant plus d'emplacements de parking et en améliorant la gestion des eaux pluviales.

Ces travaux peuvent faire l'objet de demandes subventions auprès du Département au titre de plusieurs dispositifs.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter le Département pour obtenir les subventions au montant maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander le montant maximum des subventions au Département pour l'opération Requalification du centre bourg RD 205 au titre :

- De l'Aide Départementale Villages et Bourgs
- De l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des Routes Départementales

- Des Amendes de police
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL

